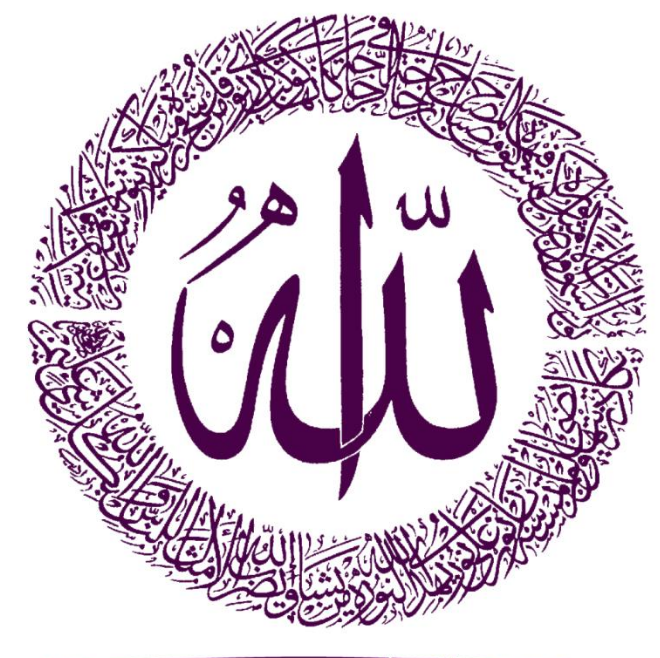
تَيْسِيرُ الإلَه

بشرح أدلة شروط

لا إله إلا الله

L'explication des conditions de

Lâ Ilâha illa Allâh



Traduit par
Mehdi
Abou
Abdirrahman

SPF BIRMINGHAM

EXPLICATION DE CHEIKH 'OUBAYD AL JÂBIRÎ

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu’Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d’Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

L’auteur[1]-qu’Allah lui fasse miséricorde- dit :

- La sixième condition :

  La soumission à Allah par ses droits (les droits de cette attestation que Lâ ilâha illa Allah) :

  Et ce sont les actions vertueuses sincèrement pour Allah et en cherchant par cela Sa Satisfaction.

  Et la preuve de la soumission à ce qu’elle indique est la parole d’Allah Le Très-Haut (dont la traduction du sens est) :

  ‘’Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui’’.

  Sourate Az-Zumar v.54.

  Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

[1] N.d.t: Cheikh ‘Abder-Rahmân bin Hasan Âli Ach-Cheikh qu’Allah lui fasse miséricorde.

''Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée''.

Sourate An-Nisâ v.125.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme''.

Sourate Louqmân v.22.

C'est-à-dire à Lâ ilâha illa Allah.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]''.

Sourate An-Nisâ v.65.

Et comme preuve de la Sunnah : la parole du Messager d'Allah صلّى الله عليه و سلّم:

''Nul d'entre vous ne croira jusqu'à ce que sa passion suive ce avec lequel je suis venu''.

Et ceci est la complétion de la soumission et sa fin.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui'' la suite est : ''avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours''.

Sourate Az-Zumar v.54.

Al-Baghawî –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit:

''Et revenez repentant à votre Seigneur'' : c'est-à-dire dirigez-vous vers Allah et retournez vers Lui en obéissance,

''Et soumettez-vous à Lui'' : Vouez-Lui une unicité sincère :

''avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevez alors aucun secours''[2].

Et Ibn As-Sa'dî a dit :

''Et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut a ordonné de revenir repentant vers Lui et de se précipiter à cela et Allah a dit (ce dont la traduction du sens est) :

''Et revenez repentant à votre Seigneur'' : avec vos cœurs : ''Et soumettez-vous à Lui'' : avec vos membres ; si al-inâbah (le fait de revenir vers Allah en repentance) est citée seule alors ce sont les actions des membres et si les deux sont citées ensemble comme à cet endroit alors le sens est ce que nous avons dit.

Et dans Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''A votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui'' : il y a une preuve de la sincérité et que sans sincérité, les actions apparentes et cachées ne bénéficient en rien.

''Avant que ne vous vienne le châtiment'' : Qu'il vienne sans qu'il ne puisse être repoussé.

''Et vous ne recevez alors aucun secours'' : C'est comme s'il est dit : Qu'est-ce qu'al-inâbah (revenir vers Allah en repentance) et qu'est-ce l'Islam ? [Et quelles sont leurs branches à tous deux et leurs actions à tous deux] ?

[2] Voir l'Exégèse d'Al-Baghawî v.4 p.85.

Allah Le Très-Haut répond par Sa parole (dont la traduction du sens est) :

‘’Et suivez la meilleure révélation qui vous est descendue de la part de votre Seigneur’’.

Sourate Az-Zumar v.55[3].

Fin de citation de la partie qui nous intéresse.

Je dis : Et l’exégèse de ces deux imams est extraite du lien du verset avec celui qui le précède (dont la traduction du sens est) :

‘’Dis: "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d’Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c’est Lui Le Pardonneur, Le Très Miséricordieux"’’.

Sourate Az-Zumar v.53.

Honore l’exégèse qui est appuyée par la preuve car elle soigne le malade et étanche la soif.

Et apporte plus de clarté au sens et le confirme plus ce qu’a rapporté l’imam Mouslim d’après Abou Hourayrah que le Messager d’Allah صلّى الله عليه و سلّم a dit :

‘’Luttez de vitesse en faisant des actions avant (que) six choses (n’arrivent): Le lever du Soleil à partir de son coucher ou la Fumée ou le Dajjâl ou la Bête ou la mort ou le Jour de la Résurrection’’[4].

[3] L’Exégèse d’Ibn As-Sa’dî p.859.

[4] Rapporté par Mouslim n°2947 et Ahmad 2\325 et d’autres d’après le hadîth d’Abou Hourayrah qu’Allah l’agrée.

Et la manière selon laquelle le hadîth est conforme au verset c'est dans l'incitation à lutter de vitesse (al-moubâdarah) et cela fait partie d'al-inâbah (revenir vers Allah en repentance).

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée''.

Sourate An-Nisâ v.125.

La suite de ce verset est (ce dont la traduction du sens est) :

''Et suivant la religion d'Abraham'' : C'est-à-dire que personne n'est meilleur en termes de pratique de la religion et en termes d'adoration d'Allah que celui qui a regroupé dans ses paroles et ses actions Al-Islâm et Al-Ihsân.

Et le sens de cela est que se sont regroupés pour lui la sincérité pour Allah et le suivi du Messager صلّى الله عليه و سلّم.

Al-Hâfidh ibn Kathîr –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit :

"Lorsqu'Il a cité la rétribution des mauvaises actions et qu'il est obligatoire qu'Il en prenne le droit du serviteur soit dans ce Bas-Monde –et c'est ce qu'il y a de meilleur pour lui- soit dans l'Au-Delà –qu'Allah nous préserve de cela et c'est à Allah que nous demandons la protection dans ce Bas-Monde et dans l'Au-Delà et le Pardon et la Clémence- Il a alors mis en évidence Sa Bonté et Sa Générosité et Sa Miséricorde dans l'acceptation des actions vertueuses de la part de Ses serviteurs, hommes et femmes, avec comme condition la Foi (Al-Îmân) et qu'Il les fera entrer au Paradis et qu'Il ne sera pas injuste envers eux quant à leurs bonnes

actions et ce même ne fût-ce que de la mesure du creux qui est sur le dos du noyau de la datte (naqîr) ni de la mesure de la pellicule d’un noyau de datte (qiṯmîr) et nous avons parlé précédemment du brin de noyau de datte (fatîl) qui est le brin qui est dans la fente de la datte et ceci est le naqîr et tous deux sont dans le noyau de la datte tandis qu’al-qiṯmîr c’est la membrane qui est sur le noyau de la datte et les trois sont dans le Coran.
Puis Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) : ‘’Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être’’ : c’est-à-dire qui a voué ses actions sincèrement à son Seigneur et donc a agi par Foi et en espérant la récompense.
‘’Tout en se conformant à la Loi révélée’’ : C’est-à-dire qu’il a suivi dans ses actions ce qu’Allah lui a légiféré et ce avec lequel Il a envoyé Son Messager en termes de guidance et de religion de vérité et aucune action n’est acceptée sans ces deux conditions c’est-à-dire que l’action soit sincère et correcte.

- Sincère : c’est qu’elle soit pour Allah et
- Correcte : c’est qu’elle suive la Législation et que donc l’action soit valide en apparence par le suivi et intérieurement par la sincérité.

Et lorsque l’une de ces deux conditions ne se trouve pas dans l’action, elle est pervertie.
Lorsque la sincérité lui fait défaut, il est hypocrite et ils sont ceux qui font les actions pour que les gens les voient et celui à qui le suivi de la Sunnah fait défaut est un égaré ignorant mais lorsque

les deux conditions sont réunies c'est alors l'action des croyants (au sujet desquels Allah dit ce dont la traduction du sens est) :
''Ce sont ceux-là dont Nous acceptons le meilleur de ce qu'ils œuvrent et passons sur leurs méfaits'' jusqu'à la fin du verset 16 de sourate Al-Ahqâf.
Et c'est pour cela qu'Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction du sens est) :
''Et suivant la religion d'Abraham'' : et ce sont Mohammad et ses suiveurs jusqu'au Jour de la Résurrection comme Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :
''Certes les hommes les plus dignes de se réclamer d'Abraham, sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci'' jusqu'à la fin du verset 68 de sourate Âli 'Imrân.
Et Allah Le Très-Haut a dit (ce dont la traduction du sens est) :
''Puis Nous t'avons révélé: ''Suis la religion d'Abraham qui était voué exclusivement à Allah et n'était point du nombre des associateurs''.
Sourate An-Nahl v.123.
Al-Hanîf: C'est celui qui s'écarte de l'association intentionnellement: c'est-à-dire qui la délaisse par science et qui s'applique entièrement à la vérité et dont personne ne le détourne de la vérité et dont personne ne le repousse de la vérité''.
Fin de citation de la partie qui nous intéresse[5].
Et le résumé de ce que le verset comprend réside en deux points :

[5] Voir l'Exégèse d'Ibn Kathîr v.1 p.559.

- Le premier : Aucune action n'obtient auprès d'Allah l'acceptation tant que ne sont pas regroupés en elle la Foi en Allah et la sincérité envers Lui et le suivi de Son Messager صلّى الله عليه و سلّم et cela est la complétion de la soumission et sa fin.
- Le deuxième : La hanîfiyyah avec laquelle Allah a envoyé Mohammad صلّى الله عليه و سلّم et ceux qui l'ont précédé parmi les Prophètes et les Messagers est la religion d'Abraham l'ami intime صلّى الله عليه و سلّم.

Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme''.

Sourate Louqmân v.22.

Allah Le Très-Haut informe que la voie pour s'accrocher réellement à l'anse la plus ferme est la soumission à Allah avec al-ihsân.

Sa parole : ''C'est-à-dire à Lâ ilâha illa Allah'' :

Je[6] dis : Cette exégèse a été rapportée de certains pieux prédécesseurs et afin de compléter le bénéfice et de renforcer le sens, nous rapportons ce qu'a dit Ibn Kathîr au sujet d'un verset similaire à celui-ci de sourate Al-Baqarah et c'est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

''Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il

[6] N.d.t : Cheikh 'Oubayd bin 'Abdillâh Al-Jâbirî qu'Allah le préserve.

croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient''.

Sourate Al-Baqarah v.256.

C'est-à-dire : quiconque renie les égaux et les idoles et ce auquel appelle Satan en termes d'adoration de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah et voue l'Unicité à Allah et L'adore Lui Seul et atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Lui ''saisit l'anse la plus solide'' : C'est-à-dire : qu'il est resté ferme sur son affaire et est droit sur la voie parfaite et le chemin de droiture…''.

Jusqu'à ce qu'il dise :

''Et le sens de la parole de ceux qui ont dit au sujet du Tâghout que c'est Satan est un avis très fort car il englobe tout le mal sur lequel étaient les gens de la période préislamique en termes d'adoration des idoles et de revenir à elles dans le jugement et de demander leur aide.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser'' : C'est-à-dire qu'il s'est saisit de la religion par le moyen le plus fort et Il a comparé cela à l'anse solide qui ne se brise pas et qui est en elle-même solide et tressée et forte et son nouage est fort et dur et c'est pour cela qu'Il a dit (ce dont la traduction du sens est) : ''Saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser'' jusqu'à la fin du verset.

Moujâhid a dit : ''l'anse la plus solide'' : C'est-à-dire la Foi (Al-Îmân).

As-Souddî a dit : C'est l'Islam.

Sa'îd bin Joubayr et Ad-Dahhâk ont dit:

C'est-à-dire : Lâ ilâha illa Allah.

Et d'après Anas ibn Mâlik : ''l'anse la plus solide'' : le Coran.

Et d'après Sâlim bin Abî Al-Ja'd qu'il a dit :

C'est l'amour en Allah et la détestation en Allah.

Et tous ces avis sont corrects et il n'y a pas de contradiction entre eux''[7].

Fin de citation de la partie qui nous intéresse.

Sa parole (dont la traduction du sens est) :

''Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants'' jusqu'à la fin du verset.

Allah Le Très-Haut informe que la vraie Foi parfaite intérieurement et extérieurement se concrétise par trois choses :

- La première : Revenir au Prophète صلّى الله عليه و سلّم pour le jugement et c'est de revenir à sa personne dans le jugement de son vivant et de revenir dans le jugement à sa législation après sa mort
- La deuxième : Que les âmes n'éprouvent nulle angoisse lors de l'arbitrage et cela implique l'acceptation du jugement en ayant les poitrines larges (avec contentement) et que les poitrines en soient réjouies
- La troisième : La soumission complète à son jugement صلّى الله عليه و سلّم.

[7] L'Exégèse d'Ibn Kathîr 1\311 et voir l'Exégèse d'Ibn Abî Hâtim 2\496.

Et met en évidence le sens de ce verset ce qu'a rapporté Al-Boukhârî dans le Livre de l'Exégèse (dans son Authentique) d'après 'Orwah bin Az-Zoubayr qu'il a dit :

''Az-Zoubayr s'est disputé avec un homme parmi les Ansâr au sujet du lit d'un cours d'eau d'al-harrah[8].

Le Prophète صلّى الله عليه و سلّم dit alors :

''Verse de l'eau –Ô Zoubayr !- puis envoie l'eau chez ton voisin''.

L'homme parmi les Ansâr dit :

''Ô Messager d'Allah ! Est-ce que c'est parce qu'il est le fils de ta tante paternelle ?''.

Son visage changea alors de couleur puis il dit :

''Verse de l'eau –Ô Zoubayr !- puis stoppe l'eau jusqu'à ce qu'elle revienne aux fondements des palmiers puis envoie l'eau à ton voisin''.

Le Prophète صلّى الله عليه و سلّم a donné à Az-Zoubayr son droit légitime au complet lorsque l'homme parmi les Ansâr l'a mis en colère.

Il leur avait indiqué à tous deux une chose pour eux deux dans laquelle il y avait une amplitude pour les deux.

Az-Zoubayr dit :

Je pense que ces versets n'ont été descendus qu'à ce sujet : (ces versets dont la traduction du sens est) :

[8] N.d.t : Cheikh 'Oubayd explique ce terme dans son explication du Livre de l'Exégèse de l'Authentique d'Al-Boukhârî v.1 p.428 de la manière suivante : c'est une terre élevée surmontée par une pierre noire.

''Non!… Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]''. Sourate An-Nisâ v.65''[9].

Et similaire à ce verset dans l'obligation de se soumettre au jugement d'Allah et de Son Messager, c'est la parole d'Allah (dont la traduction du sens est) :

''Ô les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)''. Sourate An-Nisâ v.59.

Cheikh 'Abder-Rahmân bin Nâsir As-Sa'dî –qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans l'explication de ce verset et de celui qui le précède :

''Puis Il a ordonné de renvoyer tout ce dont au sujet duquel les gens se sont disputés, dans les fondements de la Religion et dans ses branches, à Allah et au Messager.

C'est-à-dire au Livre d'Allah et à la Sunnah de Son Messager car il y a en eux deux le jugement final dans tous les sujets de divergence soit qu'ils soient tous deux explicites ou par leur généralité à tous deux ou par leur indication à tous deux ou par

[9] Rapporté par Al-Boukhârî 2360, 2361, 2362, 2708, 4585 et Mouslim 2357 d'après la voie d'Az-Zouhrî d'après 'Ourwah bin Az-Zoubayr qu'Allah Le Très-Haut l'agrée.

remarque de tous les deux ou par ce qui est compris de tous les deux ou par la généralité d'un sens sur lequel on se base pour faire l'analogie de ce qui est similaire.

Car c'est sur le Livre d'Allah et la Sunnah de Son Messager que la Religion se base et la Foi ne peut être droite que par eux deux et donc le fait de renvoyer au Coran et à la Sunnah est une condition pour la Foi et c'est pour cela qu'Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

''Si vous croyez en Allah et au Jour Dernier''.

Ceci indique donc que celui qui ne renvoie pas au Coran et à la Sunnah les points de dispute n'est pas un croyant en réalité mais au contraire il croit au Ṯâghout comme cela a été dit dans le verset qui le précède.

''Ce sera'' : C'est-à-dire de renvoyer vers Allah et Son Messager ''Bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement)'' : Car le jugement d'Allah et de Son Messager sont les meilleurs jugements et les plus justes et les meilleurs pour les gens dans leur Religion et leurs affaires de ce Bas-Monde et leur fin[10]''.

Ce qu'indique le verset :

- Premièrement : L'obligation de sincérité envers Allah Seul et l'obligation de suivi du Messager et ces deux-ci sont la voie de se saisir de l'anse la plus solide
- Deuxièmement : L'obligation de se soumettre au jugement d'Allah et de Son Messager en apparence et de manière cachée et

[10] L'Exégèse d'Ibn As-Sa'dî p.186.

c’est cela le témoin argumentatif pour lequel l’auteur a cité ce verset.

Traduit par Mehdi Abou ‘Abdir-Rahmân Al-Maghribî.



www.spfbirmingham.com



@mehdimaghribi